

Département des finances et de l'agriculture - DFA Service de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires - DGAV

**Agrilogie Marcelin** Avenue de Marcelin 29 1110 Morges Tél. 021 557 92 50 E-mail : marcelin.morges@vd.ch

Délai inscription: 25 mai 2023

www.vd.ch/agrilogie

## Patente de spécialisation en viticulture biologique

## **FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023-2024**

NOM :	PRENOM:
Adresse:	NP / Localité
Tél. privé :	Natel:
E-mail	Véhicule no de plaque :
Origine (commune et canton)	
Date de naissance	Profession:
Formation antérieure	
CFC obtenu dans la profession de	
Autres formations : Année	
Expérience professionnelle viticole ou en cave (noms de(s) entreprise(s) et dates)	
Conditions d'admission	
<ul> <li>Etre âgé(e) de 18 ans au minimum.</li> <li>Etre au bénéfice d'un CFC de viticulteur ou de caviste.</li> <li>Si ces conditions ne sont pas remplies, la direction d'Agrilogie se réserve le droit d'admettre un(e) candidat(e) après un entretien.</li> <li>Etre motivé(e), avoir un intérêt marqué pour la viticulture biologique.</li> <li>S'engager à suivre le cycle complet des cours.</li> </ul>	
Le coût de la formation s'élève à CHF 1800, examen compris.	
Les candidats ne sont pas assurés par l'école contre les accidents.	
Le/la soussigné(e) consent à ce que ses données personnelles soient publiées.	
Le/la soussigné(e) demande son admission au cours pour candidat(e) à la patente de spécialisation en viticulture biologique.	
Lieu et date :	
Signature :	

## Annexes à joindre au formulaire d'inscription :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Photocopie CFC ou autres diplômes
- 1 photo-passeport